

LETTRE OUVERTE À LA PRÉSIDENTE



**EXPERTISE
CHSCT**

STRESS

**HEURES
SUPP
NON
DÉCLARÉES**

**PRESSION
TEMPORELLE**

**MIEUX VAUT Sud
À SES CÔTÉS!**

**EMPLOIS
PRÉCAIRES**

**AUSTÉRITÉ
SALARIALE**

**LA
LISTE
EST
LONGUE...**

Madame la Présidente,

Lors du CHSCT du 13 juillet dernier, nous avons obtenu le retour en instance de l'expertise CHSCT diligentée par l'ensemble des syndicats dans le cadre du **projet de modification de la « dimension conseil » et de « l'agence collaborative »**.

Cette expertise a été menée en amont de ces deux projets majeurs afin de mesurer les éventuels impacts sur les conditions de travail des salariés.

L'expertise est sans appel et donne raison à notre organisation syndicale qui vous alerte depuis des années sur la dégradation des conditions de travail.

Tout d'abord, cette évaluation a permis de confirmer ce que notre syndicat dénonce à savoir : Votre modèle d'organisation du travail centré sur l'individualisation du rapport au travail, de management par objectifs et indicateurs, se traduit par une dégradation de la santé au travail, **les conséquences sont là :**

Stress, charge de travail trop importante, injonctions paradoxales, sous-effectif, travail dissimulé (**près de 90% des salariés qui ont répondu à l'enquête affirment effectuer des heures supplémentaires sans que celles-ci soient déclarées**), informatique dégradée, emplois précaires, austérité salariale.... La liste est longue !

« Le rapport technique du médecin du travail met déjà en évidence une perception de la pression temporelle élevée, l'obligation fréquente, ressentie comme perturbante, de devoir abandonner une tâche pour une autre, en particulier dans les agences. Ces facteurs sont source de stress et peuvent retentir sur la santé des salariés.

Est-il nécessaire de vous rappeler que l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés ?

Selon l'expertise, **mettre en place les projets de la direction en l'état accentuerait le risque grave (santé des salariés)** déjà constaté dans l'organisation actuelle du travail.

La mise en place du nouveau modèle de la « dimension conseil » et de « l'agence collaborative » **heurtera frontalement une nouvelle fois les salariés dans leur travail et génèrera selon l'expertise CHSCT le développement du mal être, de la souffrance psychique et viendra aggraver les risques professionnels et les conditions de travail.**

Depuis plusieurs années, notre syndicat vous interpelle sur les difficultés à obtenir un dialogue constructif, notamment en matière de santé au travail. Cela s'est traduit par des alertes incessantes depuis des mois (notamment lors des réunions DP, CE, CHSCT, RPS et réunion de négociations avec votre direction). Cette expertise, qui a été menée avec le plus grand soin et au plus près des salariés, est la preuve irréfutable qu'il existe bien des dysfonctionnements selon leur nature (technique, organisationnelle, managériale...).

Cette expertise doit vous faire prendre conscience qu'il convient sans attendre d'améliorer les conditions de travail des salariés.

**POUR
ÊTRE
UTILE
AUX
SALARIÉS
IL FAUT**

Lors de la réunion du CHSCT et du CE de juillet, Madame PAQUET n'a pas pris la mesure de la gravité de la situation actuelle et à venir considérant les conditions de travail de vos salariés. Madame PAQUET a même dépassé toutes les limites en adressant aux membres du CHSCT un mail après la réunion de CHSCT pour les contraindre de ne pas diffuser auprès du personnel le dossier concernant l'expertise.

Avec son comportement, Madame PAQUET fait la démonstration du peu de considération qu'elle porte à la santé physique et mentale de vos salariés.

Madame la Présidente, sur ces sujets majeurs, vous avez le devoir de rappeler à Madame PAQUET qu'elle ne doit en aucun cas s'opposer à la diffusion de cette expertise à l'ensemble des salariés, **ce sont les premières victimes des conditions de travail dégradées.**

Notre inquiétude à propos du mal être professionnel des salariés ne date pas d'hier. De nombreux salariés évoquent une usure psychologique ainsi qu'une impossibilité de se projeter à court et à moyen terme dans l'entreprise. Il appartient à celui qui a le pouvoir de diriger, de prescrire et d'organiser le travail, c'est-à-dire l'employeur, de prendre ses responsabilités. Vous ne pourrez pas dire que vous n'avez pas été prévenue, au regard :

- du principe constitutionnel de la participation des travailleurs à la détermination collective des conditions de travail, dont découlent les consultations du CHSCT, ainsi que l'a rappelé récemment le Conseil Constitutionnel,
- de l'obligation de sécurité de l'employeur qui prévoit que « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs » (L.4121-1 du Code du Travail),
- et des principes généraux de prévention, tels qu'ils sont énoncés à l'article L.4121-2 du Code du Travail.

L'absence de mesures correctrices initiées par votre présidence pourrait conduire à de graves situations, conséquence de cet acharnement à maintenir une politique basée exclusivement sur la réussite commerciale et financière de la CELC (le fameux PNB par ETP). Nous affirmons avec gravité et solennité que la direction doit stopper ses projets, réagir dans l'intérêt du personnel, avant qu'un drame ne survienne.

Nous vous opposons, Madame la Présidente, un grand **NON** à ces projets, vous n'aurez pas notre blanc-seing pour jouer les apprentis sorciers avec la santé physique et mentale des salariés.

***Encore une fois, une fois de trop
Sud-Solidaires lance un cri d'alarme qui doit
trouver un écho favorable auprès de vous.***

Vos représentants Sud-Solidaires : Tristan GUERIN - Cécile GAMBERT - Philippe RENAUS - Philippe RIGAUD - Alain QUESNE.

Sud-Solidaires 2, rue Lavoisier 45140 INGRE Tél : 02.38.41.52.84

Email : sud.loirecentre@free.fr

Site internet : www.sudbpce.com-Facebook : Sud BPCE